



FAQ* PEPS, le périscolaire à Lyon !

«PEPS» c'est quoi ?

PEPS, c'est le nom donné au périscolaire à Lyon. Cela couvre tous les temps périscolaires (accueil du matin, pause du midi, temps du soir après la classe et mercredi matin). C'est donc aussi le nom du temps du soir «nouvelle formule» pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Pourquoi avez-vous choisi de changer l'organisation du périscolaire du soir ?

Ce projet s'inscrit tout d'abord dans la concertation qui a permis de co-construire le Projet éducatif de Lyon en 2021, mettant en avant la nécessité d'améliorer l'offre périscolaire. Il a été construit à partir d'un diagnostic partagé de l'actuelle organisation. Il s'est appuyé sur un dialogue avec les acteurs éducatifs, sur l'analyse de la fréquentation actuelle, sur des études auprès des parents, de nombreux échanges et temps de travail avec les équipes d'animation, les partenaires associatifs, l'Éducation nationale, pour aboutir à cette nouvelle organisation.

Que signifie départ échelonné ? A quelle heure pourra-t-on récupérer les enfants ?

Aujourd'hui, l'horaire de sortie est fixe (soit 17h30, soit 18h30). Le départ échelonné veut dire que les parents sont libres, à partir d'une heure donnée (17h45 pour les maternelles et 18 h pour les élémentaires) de venir chercher leurs enfants jusqu'à 18h30 au plus tard. Ils disposent ainsi de 30 à 45 minutes pour arriver, ce qui évite du stress et permet de prendre le temps d'échanger avec l'équipe d'animation.

Comment s'organise le départ pour les fratries (quand on a un enfant en maternelle et en élémentaire) ?

Pour les maternelles, la nouvelle organisation de l'accueil du soir a pour objectif de leur offrir un temps de qualité, mais sur une durée adaptée. C'est pour cela qu'ils peuvent sortir plus tôt. Le départ en maternelle peut se faire à partir de 17h45, et à partir de 18h en élémentaire. Ce décalage s'inspire de ce qui peut se faire sur le temps scolaire (les maternelles sortant souvent avant les élémentaires), la façon de récupérer les tout-petits nécessite plus de temps. Ce choix tient aussi compte des configurations très différentes des bâtiments des écoles. Ainsi, ce laps de temps permet de laisser la possibilité de récupérer sereinement un enfant en maternelle, d'échanger avec les équipes d'animation si les parents le souhaitent, et de se déplacer de la maternelle à l'élémentaire pour récupérer les autres enfants de la fratrie.

Les enfants peuvent-ils partir seuls à la fin du temps périscolaire du soir ?

Cela est possible uniquement pour les enfants d'élémentaire, et si une autorisation a été signée par les parents. Dans ce cas, les enfants peuvent sortir sur deux créneaux identifiés : soit à 18h, soit à 18h30.

Quelles sont les qualifications des personnes qui encadrent les temps périscolaires ?

Les accueils de loisirs sont soumis à la réglementation nationale «Jeunesse et sports» qui impose 50 % d'animateurs détenteurs du BAFA et la possibilité d'avoir 20 % des effectifs en cours d'obtention du BAFA. Le taux d'encadrement des activités périscolaires est de 1 pour 14 enfants en maternelle et 1 pour 18 enfants en élémentaire. Les intervenants extérieurs ne rentrent pas dans ce taux. Les équipes bénéficient également de formation pour les accompagner dans la construction des projets pédagogiques périscolaires. La Ville de Lyon fait du secteur de l'animation une priorité en le professionnalisant (avec des conditions et des contrats de travail plus intéressants).

Dois-je fournir le goûter de mon enfant ? Le goûter est-il inclus dans le forfait que je vais payer ?

Il n'y a pas de changement sur ce point. Vous devez toujours fournir le goûter de votre enfant s'il participe au périscolaire du soir. Dans la nouvelle organisation, le temps du goûter est conçu comme un moment de plaisir pour se ressourcer. Les enfants doivent pouvoir prendre leur temps. C'est possible grâce à la plage horaire unique de PEPS (de 16h45 jusqu'à 18h30 au plus tard) qui permet de goûter puis de participer à des activités. La «pause goûter» c'est aussi un temps de transition pendant lequel les animateurs accueillent les enfants et partagent le programme de la journée ou de la semaine.

Qu'est ce que la «Tranqui-bulle» ?

Le parcours PEPS est constitué de plusieurs espaces. La Tranqui-bulle est un espace dédié à des activités calmes, de détente ou de concentration (comme réviser ses leçons, jouer aux échecs, lire ou participer à des activités autour du livre). Les enfants peuvent alterner avec «le temps des copains copines» pour participer à des activités collectives, des animations de découvertes artistiques, culturelles, sportives, de plein air...

Faut-il inscrire les enfants pour qu'ils participent à la tranqui-bulle pour réviser leurs leçons ?

PEPS, c'est une seule plage horaire et un parcours global qui se veut souple. Une fois inscrit, l'enfant a accès à l'ensemble du parcours. Il n'y a pas besoin de s'inscrire spécifiquement à la Tranqui-bulle. Chaque enfant est invité à y participer. Pour les enfants d'élémentaire notamment, c'est l'occasion de vérifier leur travail personnel, encadrés par un adulte qui a pour mission d'accompagner les enfants, de les encourager dans leur tâche, de répondre à leurs questions si besoin. Ce format peut favoriser à la fois l'autonomie, l'entraide et la coopération entre enfants



FAQ* PEPS, le périscolaire à Lyon !

Pourra-t-on changer de formule en cours d'année ?

Oui, un changement entre le forfait Max et Mini est possible à l'issue du premier semestre. Les familles inscrites auront tout le mois de septembre prochain pour découvrir PEPS et confirmer leur choix de forfait, selon la formule qui correspond le mieux à leurs besoins.

Quelles sont les conditions pour modifier les jours de présence de mon enfant ?

Pour le forfait Max, c'est libre jusqu'à 4 soirs par semaine. Mais il convient de prévenir en amont le directeur de l'accueil de loisirs de la présence ou de l'absence de votre enfant pour permettre le bon fonctionnement et l'organisation de l'accueil. Pour le forfait Mini, les jours de présence de l'enfant sont fixes et choisis par les parents, ils peuvent être modifiés à chaque période de vacances scolaires. En cas de changement de situation ou de problème spécifique d'organisation, nous vous invitons à vous rapprocher de la direction de l'accueil de loisirs.

Est-il possible de venir de façon ponctuelle ou d'ajouter un jour de fréquentation sur le forfait Mini ?

Il n'est pas prévu de tarif spécifique pour une fréquentation ponctuelle, le choix des familles se fait dans la durée entre les 2 forfaits proposés Max et Mini (avec possibilité de changement d'un forfait à un autre au terme du premier semestre). Mais les familles rencontrant des difficultés d'organisation sont invitées à se rapprocher de la direction de l'accueil de loisirs pour évaluer leur besoin et adapter le mode d'inscription.

Est-il possible de s'inscrire en cours d'année ?

Oui, cela est possible. Le paiement se fait au prorata du nombre de mois restants.

Comment connaître mon tarif ?

Comme pour tous les temps périscolaires à Lyon, le tarif de PEPS est calculé en fonction du quotient familial municipal qui prend en compte la composition et les capacités financières de chaque famille. Vous disposez d'un simulateur pour calculer votre quotient familial sur lyon.fr. La nouvelle tarification PEPS a été conçue pour être accessible au plus grand nombre, dans un souci de justice sociale. Ainsi, pour 60 % des parents, le tarif n'excédera pas 8 € par mois/par enfant pour une fréquentation pouvant aller jusqu'à 4 soirs par semaine. À titre indicatif : quel que soit le forfait, la participation financière par soir/par enfant équivaut, en moyenne, à 14 centimes pour les QF1 et jusqu'à 2,91 € au maximum pour les QF7.

Le nombre de places est-il limité dans les accueils de loisirs PEPS ?

Il n'y a pas de jauge, les enfants sont tous les bienvenus. En revanche, la démarche d'inscription anticipée le plus tôt possible, pendant la période de la campagne d'inscription officielle du 9 avril au 31 mai, garantit le traitement rapide de la demande des familles. Si les familles attendent la fin d'année ou même la rentrée, le délai de traitement sera plus long pour enregistrer les inscriptions. Par ailleurs, l'anticipation est particulièrement importante pour permettre aux services de la Ville de Lyon et aux partenaires associatifs de préparer des activités de qualité et de prévoir un encadrement adapté, respectant la réglementation des accueils de loisirs (1 animateur pour 14 enfants en maternelle, 1 pour 18 en élémentaire).

Mon accueil de loisirs est géré par une association, est-ce que ce sera différent ?

La Ville de Lyon a un partenariat étroit, de longue date, avec les acteurs de l'éducation populaire (MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance...) qui sont fortement engagés sur les temps périscolaires. La nouvelle organisation du périscolaire du soir concerne toutes les écoles publiques de Lyon, que l'accueil soit géré par la Ville ou par une association. La tarification est la même partout. En revanche, si l'accueil de loisirs de votre enfant est géré par une association, le paiement de la facturation se fait auprès de l'association selon des modalités propres. Il convient de se renseigner auprès de la structure.

Cette foire aux questions n'est pas exhaustive. Si vous avez des questions complémentaires sur l'organisation de la prochaine rentrée, vous pouvez vous tourner vers les directions d'accueil de loisirs, vos interlocuteurs dans les écoles.